



**PREMIER  
APPELER !**

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS 2025**

Date/heure de début : Lundi 20 octobre 2025, à 15h30

Date et heure de fin : Vendredi, 24 octobre 2025, à 12h00

**DELTA HOTELS OTTAWA CITY CENTRE**  
101 Lyons Street North, Ottawa

**Frais de chambre d'hôtel : 299,00 \$**

Le tarif de la chambre d'hôtel est assujéti à la taxe et aux frais par chambre.  
Les réservations doivent être faites par l'intermédiaire de W.E. Union Travel avant le 18 septembre 2025.

Téléphone : 1(833) 778-9669 [Mentionnez Conférence IWHS lors de la réservation de votre (vos) chambre(s)] :

Lien pour la réservation des chambres : [www.weuniontravel.ca](http://www.weuniontravel.ca)

### **Frais d'inscription :**

\*L'inscription en ligne sera clôturée 5 jours ouvrables avant la conférence.

Affiliés :	\$350 avant le 20 septembre 2025, après la date limite \$400
Non-affiliés :	\$450 avant le 20 septembre 2025, après la date limite \$500

Si vous avez besoin d'une traduction en français, d'une interprétation en langage de signes, de services de garde d'enfants ou de toute autre mesure d'accessibilité, veuillez soumettre votre demande en remplissant le formulaire de demande d'accès avant le 20 septembre 2025.

(Le lien vers le formulaire de demande d'accès se trouve dans votre courriel de confirmation).

**[Cliquez ICI pour vous inscrire](#)**

**\*Aucun remboursement ou annulation ne sera possible après le 12 octobre 2025.**

**\*Le paiement complet doit être reçu avant le 20 octobre 2025, sinon des frais de retard de 100 \$ seront appliqués à chaque délégué.**



**PREMIER  
APPELER !**

## Atelier d'éducation

Les ateliers se dérouleront de 9h00 à 17h00 le mercredi 22 octobre et de 9h00 à 12h00 le jeudi 23 octobre. Veuillez sélectionner UNE offre groupée d'ateliers pour votre participation.

### **Offre groupée d'ateliers n° 1 - 35 places**

#### **Stress critique et stress post-traumatique - CSST**

L'atelier « Incident critique et stress post-traumatique » explique les causes, les effets et les symptômes du stress lié à un incident critique (SIC) et du syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Les stratégies et les contrôles permettant d'éliminer les situations à l'origine de ces troubles et de les gérer lorsqu'elles se produisent sont discutés en détail.

#### **Heures de travail - CSST**

Un Canadien sur quatre travaille selon un horaire différent de celui de la journée. Les travailleurs de la santé, les travailleurs des services de protection, les travailleurs de l'industrie de l'hébergement et de la restauration, ainsi que ceux des transports, de l'entreposage, de la vente, des services et des industries primaires constituent la majorité des personnes qui doivent travailler selon des quarts de travail atypiques. Le travail en horaires atypiques ou prolongés met en péril la santé physique des travailleurs. Des études ont établi un lien entre le travail en horaires atypiques et les troubles digestifs, les problèmes cardiaques, le cancer, le stress et la fatigue, pour n'en citer que quelques-uns. Ces horaires ont également un impact négatif sur le bien-être mental et psychologique des travailleurs, car ils les empêchent de trouver un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie privée et de participer à des activités sociales et culturelles. Le travail posté est également à l'origine d'accidents du travail qui peuvent toucher non seulement les travailleurs, mais aussi d'autres personnes auxquelles les travailleurs fournissent des soins ou des services, comme les patients ou les clients. Les solutions et les contrôles ne doivent pas nécessairement être des entreprises écrasantes ou coûteuses. Si l'idéal est d'éliminer ou de réduire les horaires atypiques ou les heures supplémentaires excessives, lorsque ce n'est pas possible, permettre aux travailleurs de participer à l'établissement des horaires, offrir des horaires flexibles (permettant une flexibilité des heures travaillées chaque jour) ou des lieux de travail flexibles (où le travail est effectué) sont autant d'initiatives qui favorisent le bien-être des travailleurs. En outre, des études ont montré que ces initiatives réduisent le stress, augmentent la productivité, réduisent l'absentéisme et diminuent les frais généraux. Ce module examine les différents types d'horaires atypiques, les effets qu'ils ont sur le bien-être des travailleurs et les moyens de minimiser les effets néfastes du travail posté inévitable.

#### **Violence et harcèlement au travail - CSST**

La violence et le harcèlement sur le lieu de travail sont des risques graves pour la santé et la sécurité. Les travailleurs canadiens signalent des taux d'agression parmi les plus élevés au monde. Le harcèlement est souvent un précurseur de la violence. La violence sur le lieu de travail peut avoir des conséquences néfastes non seulement pour la victime, mais aussi pour sa famille et ses amis, ses collègues et d'autres personnes qui ont pu être témoins de l'incident ou qui ont été prises pour cible. Les incidents de violence au travail peuvent entraîner des blessures graves, des traumatismes psychologiques et, dans certains cas, des décès. Ce module de trois heures reflète les modifications apportées à la loi pour y inclure la violence et le harcèlement au travail. Dans ce module, les participants étudieront ce que sont la violence et le harcèlement au travail, les facteurs de risque associés à la violence au travail, la manière d'évaluer le lieu de travail et les facteurs de risque spécifiques, les exigences de la loi sur la santé et la sécurité au travail, ce qui doit être inclus dans les politiques et programmes requis et la manière de contrôler les facteurs de risque lorsqu'il n'est pas possible de les éliminer. En outre, en travaillant en groupe, les participants utiliseront plusieurs outils précieux pour identifier et évaluer les facteurs de risque sur le lieu de travail.



**PREMIER  
APPELER !**

## **Offre groupée d'ateliers n° 2 - 20 places**

### **Ergonomie : principes de base - CSST**

Cet atelier a été conçu pour permettre aux parties prenantes du lieu de travail d'acquérir les compétences nécessaires pour reconnaître, évaluer et contrôler ou éliminer les exigences professionnelles susceptibles d'entraîner des troubles musculosquelettiques grâce à l'application des principes ergonomiques. Armés de ces informations, les CMSS peuvent jouer leur rôle et mener des enquêtes et des inspections sur le lieu de travail lorsque des TMS professionnels sont suspectés ou ont été signalés comme une source de préoccupation. La première partie de ce programme, le module 1, « Ergonomie : Reconnaître les blessures et les facteurs de risque » explique ce que sont les TMS, comment le corps est affecté et fournit aux participants les informations nécessaires pour reconnaître les facteurs de risque qui contribuent aux TMS. La deuxième partie de ce programme, le module 2, « Ergonomie : Principes de conception » traite des principes de conception du travail. Adapter le travail au travailleur ne doit pas nécessairement être une entreprise coûteuse et il n'est pas toujours nécessaire de faire appel à un ergonome qualifié pour identifier les solutions. Les changements apportés au travail peuvent se traduire par l'utilisation d'outils, d'équipements ou de machines nouveaux ou modifiés. Il est également possible de modifier la manière dont le travail est effectué en ralentissant le rythme de travail et en réorganisant les tâches. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la science de l'ergonomie, qui consiste à adapter le travail au travailleur.

### **Organisation du travail - CSST**

L'organisation du travail consiste à déterminer comment, quand et où le travail est effectué et comment les travailleurs seront récompensés. Le rythme de travail, le fait de travailler seul, les heures supplémentaires et le travail posté sont les éléments de base de l'organisation du travail. Ce module de trois heures aidera les participants à comprendre les risques liés à l'organisation du travail, comment ils peuvent être reconnus, évalués et contrôlés. Le programme est divisé en cinq sections : reconnaître les dangers dans l'organisation du travail, les effets sur la santé et la sécurité, évaluer les dangers dans l'organisation du travail, réviser la législation et contrôler les dangers dans l'organisation du travail.

## **Ensemble d'ateliers #3 - 35 places**

### **Droit de la santé et de la sécurité en Ontario - CSST**

Cet atelier de trois heures est une séance de formation d'introduction à la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario. La session couvre l'histoire de la législation sur la santé et la sécurité en Ontario, les droits et les responsabilités des parties au travail et l'application de la loi. Les procédures de refus et d'arrêt de travail sont également décrites. L'accent est mis sur la diligence raisonnable, le système de responsabilité interne et les fonctions du comité mixte sur la santé et la sécurité, afin de s'assurer que les personnes ayant des obligations en vertu de la loi comprennent leur rôle dans l'amélioration de la santé et de la sécurité sur leur lieu de travail.

### **Lois et ordonnances en matière de santé et de sécurité - CSST**

Ce module couvre les origines fondamentales de la législation en matière de santé et de sécurité, la manière de trouver, de lire et d'interpréter les sections pertinentes de la loi et met en lumière certains des aspects les plus importants de la législation spécifique en matière de santé et de sécurité qui s'applique à vous.

### **SLS - Combattre le racisme sur le lieu de travail - SCFP**

Cet atelier couvre ce à quoi ressemble le racisme en milieu de travail et votre rôle en tant que délégué syndical pour le combattre.



**PREMIER  
APPELER !**

## **Ensemble d'ateliers #4 - 70 places**

### **Prévenir les blessures mentales au travail - SCFP**

Les nouvelles formes de travail, l'insécurité de l'emploi, l'intensification du travail, les exigences élevées, la violence et un mauvais équilibre entre le travail et la vie privée entraînent des problèmes psychosociaux et de santé mentale dans les lieux de travail du SCFP. Ce module se concentre sur le lieu de travail en tant que cause ou contributeur aux problèmes de santé mentale, et non sur l'individu. Discutez des stratégies et des actions qui contribuent réellement à rendre les lieux de travail psychologiquement plus sains et plus sûrs.

### **Créer des lieux de travail favorables aux accommodements - SCFP**

Apprendre le cadre juridique de l'obligation d'accommodement, ce à quoi ressemblent un bon processus et un bon plan d'accommodement, et ce qu'il faut faire si l'employeur n'est pas disposé à fournir un accommodement raisonnable.

### **SLS - Handicap et capacitisme sur le lieu de travail - SCFP**

Découvrez ce qu'est le capacitisme, comment le reconnaître et comment y remédier. Apprenez comment rendre votre lieu de travail et votre syndicat accessibles aux travailleurs ayant des handicaps visibles et invisibles.

## **Ensemble d'ateliers #5 - 35 places**

### **SLS - Sensibilisation à l'alphabétisation - SCFP**

L'alphabétisation nous affecte tous au travail. Apprendre de nouveaux programmes informatiques, comprendre les conventions collectives, remplir des formulaires ou rédiger des rapports sont autant d'obstacles pour nos membres. Découvrez comment les délégués syndicaux peuvent sensibiliser à l'alphabétisation et contribuer à rendre le syndicat inclusif et accessible aux membres.

### **Identifier et documenter les dangers en matière de santé et de sécurité - SCFP**

Dans ce module, vous apprendrez les techniques d'identification des dangers, telles que les cartes corporelles, les enquêtes et les inspections. Vous développerez également une méthodologie pour traiter les dangers que vous trouverez.

### **Recommandations et prise de notes en matière de santé et de sécurité - SCFP**

Série d'apprentissage sur la santé et la sécurité

Apprenez à prendre des notes lors des réunions de comité et à préparer des recommandations.



**PREMIER  
APPELER !**

## **Ensemble d'ateliers #6 - 20 places**

### **SLS - Compétences des alliés pour les délégués syndicaux - SCFP**

Les délégués syndicaux efficaces sont des champions des droits de la personne et de l'égalité. Découvrez ce que signifie être un allié et comment les délégués syndicaux peuvent devenir des alliés sur le lieu de travail et dans le syndicat.

### **Des espaces plus sûrs pour les travailleurs bispirituels, trans et non binaires - SCFP**

Cet atelier explore comment créer des lieux de travail inclusifs et plus sûrs pour le personnel bispirituel, trans et non binaire. Il fournira des outils pour mieux comprendre nos collègues bispirituels, trans et non-binaires et pour lutter contre la transphobie.

Les participants auront l'occasion d'évaluer leur lieu de travail et de déterminer les mesures à prendre pour créer des espaces plus sûrs.

Cet atelier peut s'adresser à deux publics : un public mixte composé de membres du personnel et de la direction ou un public composé uniquement de membres du SCFP.

### **Violence sexuelle et harcèlement au travail - SCFP**

Cet atelier aidera les participants à

- Reconnaître le harcèlement sexuel et la violence sexuelle.
- Comprendre l'impact de la violence et du harcèlement sexuels sur les travailleurs.
- Connaître leurs droits, leurs rôles et leurs responsabilités.
- S'entraîner à faire face à la violence sexuelle en tant que spectateur actif.
- Apprendre à gérer et à prévenir la violence et le harcèlement sexuels.

## **Offre groupée d'ateliers n° 7 - 80 places**

### **L'obligation d'accommodement – SCFP CSPAAT**

Apprenez les droits et les responsabilités des employeurs et des syndicats en vertu de l'obligation d'accommodement.

Au cours de cet atelier, vous pourrez

- Explorer la jurisprudence, les concepts clés et les motifs de discrimination interdits en vertu de la législation sur les droits de la personne.
- Apprendre à plaider en faveur de l'adaptation des travailleurs et à aider les représentants syndicaux et les employeurs à proposer des aménagements appropriés à leurs membres.
- Examiner comment nous pouvons briser les stéréotypes et la stigmatisation afin de soutenir le processus d'adaptation pour ceux qui en ont besoin.

*\*Les participants doivent apporter une copie de leur convention collective.*



**PREMIER  
APPELER !**

## **Offre groupée d'ateliers n° 8 - 35 places**

### **Introduction à la santé et à la sécurité - SCFP**

Série d'apprentissage sur la santé et la sécurité

Ce cours sert d'introduction au monde de la santé et de la sécurité et explore différents concepts de base tels que :

- L'identification des dangers ;
- La hiérarchie des contrôles ;
- Le rôle fondamental des comités de santé et de sécurité ;
- Les bases du droit de refus.

## **Offre groupée d'ateliers n° 9 - 35 places**

### **CSPAAT 101 – SCFP CSPAAT**

Cet atelier présente aux participants le système d'indemnisation en Ontario, l'histoire et les principes de la législation sur l'indemnisation et les droits d'action des tiers. Les définitions clés du système sont décrites : travailleur, employeur, accident, invalidité, récidive, blessures secondaires, aggravation, maladie professionnelle, stress et douleur chronique.

### **Retour au travail – SCFP CSPAAT<sup>1</sup>**

Cet atelier sur le retour au travail est un échantillon du cours plus long Prevention Link. Il est conçu pour les personnes qui assistent les travailleurs accidentés dans leur processus de retour thérapeutique au travail. Il fournit aux participants les outils nécessaires pour développer des stratégies qui garantissent des résultats positifs. Le cours couvre les rôles des parties impliquées, y compris leurs droits et responsabilités, et la hiérarchie des possibilités d'emploi pour le retour au travail. Il aborde également le Code des droits de la personne de l'Ontario et les responsabilités de la CSPAAT et de la CODP. Les participants découvriront le processus de retour au travail, y compris la résolution des conflits et les pénalités, ainsi que l'importance de la collecte de preuves et de la préparation juridique des audiences. Ce cours s'adresse aux représentants de la CSPAAT, aux militants de l'indemnisation des accidents du travail, aux spécialistes du retour au travail, aux dirigeants syndicaux, aux représentants de la santé et de la sécurité, aux superviseurs, aux spécialistes des ressources humaines, aux employeurs et aux jeunes travailleurs. *Il ne s'agit pas d'un cours sanctionné par un certificat, mais d'une introduction au cours sanctionné par un certificat proposé par Prevention Link.*

### **Charge de travail et surmenage - SCFP**

Alors que les employeurs réduisent leurs ressources, ils attendent des travailleurs qu'ils fassent plus avec moins. Ce module examinera la charge de travail, les causes et les effets du surmenage, ainsi que les stratégies permettant de surmonter la charge de travail sans cesse croissante qui nuit non seulement à notre santé au travail, mais aussi aux relations que nous entretenons en dehors du travail.